



Commission permanente

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE MAINE-ET-LOIRE**

Résumé des décisions

27 mai 2019

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou

La Commission permanente

Elle est présidée par **Christian GILLET**,
Président du Conseil départemental, canton d'Angers 1,
et se compose de 7 vice-présidents :

1^{ère} Vice-Présidente : **Marie-Pierre Martin**,
Présidente de la Commission des Solidarités, Beaufort-en-Vallée

2^e Vice-Président : **Gilles Grimaud**,
Président de la Commission des Territoires, Segré

3^e Vice-Présidente : **Marie-Jo Hamard**,
Présidente de la Commission de l'Environnement et du Cadre de vie, Segré

4^e Vice-Président : **Jean-Pierre Chavassieux**,
Président de la Commission des Routes et des Mobilités, Cholet 2

5^e Vice-Présidente : **Florence Dabin**,
Présidente de la Commission des Ressources, Cholet 1

6^e Vice-Président : **Philippe Chalopin**,
Rapporteur général du budget et Vice-Président en charge du tourisme et du numérique,
Beaufort-en-Vallée

7^e Vice-Présidente : **Régine Brichet**
Présidente de la commission de l'Éducation, de la culture et de la citoyenneté, Tiercé

... des conseillers départementaux suivants :

Gilles Leroy,
Membre délégué à l'habitat et au logement, Beaupréau

Frédérique Drouet d'Aubigny,
Membre déléguée à la culture, au patrimoine et aux archives, Angers 1

Jean-Paul Boisneau,
Membre délégué à l'agriculture-eau, Saint-Macaire-en-Mauges

Françoise Damas,
Membre déléguée aux solidarités, Saumur

Gilles Groussard,
Membre délégué à l'insertion, Angers 2

Guy Bertin, Membre, Longué-Jumelles
Marie-Paule Chesneau, Membre, Chalonnes-sur-Loire

Véronique Goukassow, Membre, Angers 6

Hervé Martin, Membre, Chemillé-Melay

Fatimata Amy, Membre, Angers 3

Grégory Blanc, Membre, Angers 7

Sophie Foucher-Maillard, Membre, Angers 5

Jocelyne Martin, Membre, Doué-la-Fontaine

Jean-Paul Pavillon, Membre, Les Ponts-de-Cé

Jean-Luc Rotureau, Membre, Angers 4

Décisions par vice-présidence

COMMISSION DES SOLIDARITÉS

ENFANCE ET FAMILLE	4
ACTION SOCIALE TERRITORIALE	4

COMMISSION DES TERRITOIRES

SPORT	5
DÉVELOPPEMENT	6
TOURISME	6
ACCÈS ET MAINTIEN AU LOGEMENT	7-8
HABITAT	8-9
INSERTION ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ	10

COMMISSION DES ROUTES ET DES MOBILITÉS

RÉSEAU ROUTIER	11-16
----------------	-------

COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA CITOYENNETÉ

COLLÈGES	17
ÉDUCATION ET JEUNESSE	18
CULTURE ET PATRIMOINE	19

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITÉ	20
AGRICULTURE	21
EAU ET RIVIÈRES	21

COMMISSION DES RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES	22
GESTION IMMOBILIÈRE	22-23
SYSTÈMES D'INFORMATION	23
COMMUNICATION	23

COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ÉVALUATION

FINANCES, INFORMATION ET CONSEIL	24.25
ASSEMBLÉE	26

COMMISSION DES SOLIDARITÉS

Vice-Présidente : Mme Marie-Pierre MARTIN

ENFANCE ET FAMILLE

Rapporteur : Mme Françoise DAMAS

N° 1.61	Actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité • Octrois de subventions • Conventions de partenariats afférentes
	<p>➤ Octrois de subventions aux organismes gestionnaires d'actions en faveur de la prévention et de l'accompagnement à la parentalité.</p> <p>Le montant total de ces actions s'élève à 257 619 € (comptes 65-41-6574 ; 65-41-65737 ; 65-51-6574 ; 65-41-6568 ; 65-41-65737).</p> <p>➤ Approbation de la conclusion des conventions à passer avec les organismes gestionnaires des actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité et autorisation donnée au Président pour les signer (comptes 65-41-6574 ; 65-41-65737 ; 65-51-6574 ; 65-41-6568 ; 65-41-65737).</p>

ACTION SOCIALE TERRITORIALE

Rapporteur : Mme Françoise DAMAS

N° 1.62	Signature de la convention de partenariat avec le CCAS de Bellevigne-en-Layon
	<p>➤ Approbation de la convention de partenariat à conclure entre le Département de Maine-et-Loire et le CCAS de Bellevigne-en-Layon ;</p> <p>➤ Autorisation donnée au Président pour la signer.</p>

COMMISSION DES TERRITOIRES

Vice-Président : M. Gilles GRIMAUD

SPORT

Rapporteur : M. Gilles GRIMAUD – Vice-Président

N° 2.31	Convention Comité équestre de Saumur – année 2019
	<ul style="list-style-type: none">➤ Approbation de la convention d'attribution des subventions 2019, à conclure avec le Comité équestre de Saumur ;➤ Autorisation donnée au Président pour la signer.
N° 2.32	Demandes de subvention : sport scolaire et boules de fort Équipements sportifs : demande de prorogation de délai Conventions avec le Comité départemental olympique et sportif et l'association "Profession sport et loisirs"
	<ul style="list-style-type: none">➤ Attribution de subventions, pour un montant de 30 000 €, aux associations sportives scolaires (compte 65-32-6574) ;➤ Octroi de subventions, pour un montant de 4 000 €, aux sociétés de jeux de boule de fort (compte 204-32-20422) ;➤ Autorisation donnée, en dérogation au règlement départemental d'attribution des subventions aux tiers, du maintien de la subvention de 8 903 € allouée à la commune d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire, pour la réalisation d'un système de stockage d'eau (délibération modifiée de la Commission permanente du Conseil général n° 2014-CP02-III-028 du 10 février 2014) ; le versement aura lieu conformément aux modalités fixées lors de l'attribution de cette aide, dès lors que le projet soutenu sera achevé avant le 31 décembre 2019 ;➤ Octroi, au titre de 2019, d'une subvention de 123 740 € au Comité départemental olympique et sportif -CDOS- (compte 65-35-6574) se décomposant comme suit :<ul style="list-style-type: none">. 83 740 € pour compenser le loyer de la Maison des sports,. 35 000 € pour son fonctionnement général,. 5 000 € pour des actions de partenariat ciblées ;➤ Allocation, au titre de 2019, d'une dotation de 37 000 € à l'association "Profession sport et loisirs" (compte 65-35-6574) ainsi répartie (six abstentions sur ce point) :<ul style="list-style-type: none">. 25 000 € pour les frais de déplacements des éducateurs sportifs,. 12 000 € pour des actions ciblées en direction des territoires dit "carencés" en offres sportives ;➤ Approbation des termes des conventions correspondantes de financement à conclure, respectivement, avec le CDOS et l'association "Profession sport et loisirs" et autorisation donnée au Président pour les signer.

DÉVELOPPEMENT

Rapporteur : M. Gilles GRIMAUD – Vice-Président

N° 2.33	Contrat local d'engagement pour l'amélioration de l'accès des services au public de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Approbation du contrat local d'engagement de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, pour une durée de six ans, et autorisation donnée au Président pour le signer.

TOURISME

Rapporteur : M. Philippe CHALOPIN – Vice-Président

N° 2.34	Assurer la promotion de l'Anjou Routes des vins et villages de l'Anjou Balisage de la Loire
	<p>au titre de la promotion de l'Anjou :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Attribution, à l'association "Carrefour des Troglodytes Anjou Touraine Poitou", d'une subvention d'un montant de 5 000 €, pour l'exercice 2019 (compte 65-94-6574) ; ➤ Approbation de la convention et autorisation donnée au Président pour la signer ; ➤ Attribution, au Comité départemental de randonnée pédestre de Maine-et-Loire, d'une subvention d'un montant de 5 000 €, pour l'organisation de la manifestation "Le Maine-et-Loire à pied", qui se déroulera du 29 juin au 6 juillet 2019 (compte 65-94-6574) ; ➤ Approbation de la convention et autorisation donnée au Président pour la signer ; <p>au titre des routes des vins et villages de l'Anjou :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Approbation des termes de la convention à passer avec la Région des Pays de la Loire, dans le cadre de l'attribution d'une subvention de 40 272 € au bénéfice du Département, au titre de la mise en place d'une signalisation touristique ; <p>au titre du balisage de la Loire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Approbation de la répartition financière de la prestation de balisage entre la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, la commune de Loire-Authion et la commune de La Ménitrie ; ➤ Approbation des termes des conventions à conclure avec la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et la commune de Loire-Authion et autorisation donnée au Président pour les signer.

ACCÈS ET MAINTIEN AU LOGEMENT

Rapporteur : M. Gilles LEROY

N° 2.35	Attribution de subventions au titre de la politique de la ville
	<p>➤ Octroi d'une subvention de 54 000 € aux porteurs de projet visés pour leur action relevant de la politique de la ville.</p> <p>Ces sommes sont à prélever sur les crédits inscrits au compte 65-58-6574 pour les bénéficiaires privés et 65-58-65734 pour les communes.</p>

N° 2.36	<p>I – Fonds de solidarité logement (FSL) Bilan 2018 Modification de l'annexe I du règlement intérieur du FSL Financement des organismes mettant en œuvre les différents dispositifs d'accompagnement social logement Financement d'une action d'auto-réhabilitation accompagnée Partenariat avec Engie II – Subvention d'une action de prévention des expulsions locatives portée par Habitat Solidarité</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acte pris du bilan de l'activité du FSL, au titre de l'année 2018 ; ➤ Approbation des plafonds de ressources pour l'attribution des aides financières individuelles au titre du FSL et substitution de cette annexe à l'annexe 1 du règlement intérieur du FSL approuvé par délibération du Conseil départemental n° 2018_12_CD_0113 du 10 décembre 2018 ; ➤ Approbation du financement, dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement, des organismes réalisant de l'accompagnement social lié au logement, pour un montant total de 959 800 €, représentant 4 799 mois mesures ; ➤ Approbation de la conclusion d'une convention de financement avec chacun des organismes et autorisation donnée au Président pour la signer ; ➤ Approbation du financement, au titre du FSL, des organismes exerçant une activité d'accompagnement social dans le cadre d'une sous-location de logements à des personnes défavorisées, pour un montant total de 393 800 €, représentant 1 969 mois mesures ; ➤ Autorisation donnée au Président pour conclure les conventions de financement correspondantes avec chacun des organismes et pour les signer ; ➤ Approbation du financement, dans le cadre du FSL, des organismes réalisant de l'accompagnement dans le cadre d'une veille logement, pour un montant total de 27 000 €, représentant 30 mesures ; ➤ Approbation de la conclusion d'une convention de financement avec chacun des organismes et autorisation donnée au Président pour la signer ; ➤ Octroi d'une subvention de 25 000 € à l'association Passerelle, pour son action de prévention intitulée "Rénov'Appart", prélevée sur le budget du FSL ; ➤ Approbation de la convention, relative à l'usage de la subvention ci-dessus mentionnée, à conclure avec l'association Passerelle et autorisation donnée au Président pour la signer ;

<p>➤ Approbation de la convention départementale de partenariat pour la gestion du dispositif "solidarité énergie" des fonds de solidarité pour le logement avec ENGIE, fixant la participation de cette société au FSL, à hauteur de 40 000 €, pour l'année 2019, et autorisation donnée au Président pour la signer ;</p> <p>➤ Octroi, dans le cadre du budget FSL, d'un financement aux organismes, selon les modalités figurant dans le tableau ci-dessous, pour l'exercice de leur activité d'intermédiation locative :</p>		
ORGANISMES	NOMBRE PRÉVISIONNEL DE LOGEMENTS INTER-MÉDIÉS	MONTANT DU FINANCE-MENT VOTÉ
ASSOCIATION INFO ACCÈS LOGEMENT	12	2 520 €
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR LOIRE DÉVELOPPEMENT	10	2 100 €
	22	4 620 €
<p>➤ Approbation, avec chacun de ces organismes, d'une convention de financement et autorisation donnée au Président pour les signer ;</p> <p>➤ Octroi d'une subvention de 15 000 € à l'association Habitat Solidarité, pour son action de prévention des expulsions locatives et autorisation donnée au Président pour signer la convention partenariale relative à l'usage de cette subvention.</p> <p>Ce financement est à prélever sur le compte n° 65-58-6568.</p>		

HABITAT

Rapporteur : M. Gilles LEROY

N° 2.37	<p>Avenant n° 14 à la convention principale de délégation de compétence et avenant n° 12 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé – Aides complémentaires à l'Anah</p> <p>Subvention de fonctionnement à l'association Adil 49</p> <p>Subvention de fonctionnement à l'association Créha Ouest</p> <p>Financement du poste de coordonnateur du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage</p>
	<p>➤ Approbation de l'avenant n° 14 à la convention principale de délégation de compétence, signée le 24 avril 2014, et autorisation donnée au Président pour le signer ;</p> <p>➤ Approbation de l'avenant n° 12 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé, signée le 24 avril 2014, et autorisation donnée au Président pour le signer ;</p>

- Octroi d'une aide de 12 000 € à la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou, pour l'étude pré-opérationnelle de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain Coeur de ville Ouest Anjou ;
 - Octroi d'une aide de 12 000 € à Saumur Val de Loire Agglomération, pour l'étude pré-opérationnelle de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain Action Coeur de ville de Saumur ;
 - Octroi d'une aide de 12 000 € à Saumur Val de Loire Agglomération, pour l'étude pré-opérationnelle de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain Action Coeur de ville d'Allonnes-Longué ;
 - Octroi d'une aide de 17 500 € à la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté, pour le suivi-animation de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain de Segré –Sainte Gemmes d'Andigné, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
 - Octroi d'une aide de 17 500 € à la Communauté de commune Anjou Bleu Communauté, pour le suivi-animation de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain d'Ombree d'Anjou, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
 - Octroi d'une aide de 17 500 € à Saumur Val de Loire Agglomération, pour le suivi-animation de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain de Doué-en-Anjou, pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 décembre 2019 ;
 - Octroi d'une aide de 7 500 € à la Communauté de communes des Vallées Haut Anjou pour le suivi-animation de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019 ;
- Ces sommes sont à prélever sur les crédits inscrits au compte 65-72-65734.
- Octroi d'une subvention de 150 000 € à l'association ADIL 49, au titre de l'année 2019, et autorisation donnée au Président pour signer la convention relative à son usage.
- Cette somme est à prélever sur les crédits inscrits au compte 65-72-6574.
- Octroi d'une subvention de 12 614 € à l'association Créha Ouest pour la gestion des fichiers départementaux de la demande locative sociale et autorisation donnée au Président pour signer la convention pluriannuelle relative à son usage couvrant 2019-2021, étant précisé que l'octroi d'une subvention de ce même montant au titre des années 2020 et 2021 est conditionné au vote préalable des crédits par le Conseil départemental.
- Cette somme est à prélever sur le compte 65-72-6568.
- Autorisation donnée au Président pour solliciter une subvention auprès de l'État pour le financement du poste de coordonnateur du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en 2019 ;
 - Approbation de la convention relative au financement du poste cité, ci-dessus, et autorisation donnée au Président pour la signer.

INSERTION ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Rapporteur : M. Gilles GROUSSARD

N° 2.38	Actions d'insertion
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Approbation des actions d'insertion détaillées dans des fiches, sachant que les crédits sont disponibles soit dans le cadre de l'autorisation d'engagement 2019 votée aux comptes 017-564-6568 et 017-561-6568 pour des participations à des actions d'insertion, soit dans le cadre des crédits ordinaires pour le fonds départemental d'aide aux jeunes votés au compte 65-58-6556, étant précisé que leurs versements seront à ordonnancer au cours des exercices budgétaires 2019 et suivants ; ➤ Approbation des conventions-type 2019 et abrogation des dispositions des délibérations antérieures adoptant les conventions-type 2018 (n° 2018_05_CP_0019 du 14 mai 2018) ; ➤ Approbation des conclusions de la convention-type "Action de dynamisation vers l'emploi-parcours A" à conclure avec Aide Accueil, Atlas, CCAS-Village Pierre Rabhi, Centre social du Chemillois, CLCV, Filalinge, Passerelle, Resto Troc, Solipass, UFCV et autorisation donnée au Président pour les signer ; ➤ Approbation des conclusions de la convention-type de subvention "Action de dynamisation vers l'emploi-parcours B" à conclure avec CCAS-Village Pierre Rabhi, CLCV, Filalinge, Passerelle, Resto Troc et autorisation donnée au Président pour les signer ; ➤ Approbation des conclusions de la convention-type "Accompagnement en association intermédiaire pour les bénéficiaires du RSA et/ou jeunes de 18-24 ans révolus relevant du FAJ à conclure avec Actenso services, Aden, Aides, AIE, Aspire services, Cholet services, Escale, Etape, Impacts services, Initiatives emplois, Solipass, Tremplin travail et autorisation donnée au Président pour les signer ; ➤ Approbation de la conclusion de la convention spécifique avec l'association BGE Anjou Mayenne et autorisation donnée au Président pour la signer ; ➤ Approbation de la conclusion de la convention spécifique avec l'Adie et autorisation donnée au Président pour la signer ; ➤ Approbation de la conclusion de la convention spécifique avec l'association Afodil et autorisation donnée au Président pour la signer.

COMMISSION DES ROUTES ET DES MOBILITÉS

Vice-Président : M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX

RÉSEAU ROUTIER

Rapporteur : M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX – Vice-Président

N° 3.39	Aliénation – Échange - Acquisitions
	<ul style="list-style-type: none">➔ Approbation de l'aliénation de terrain au profit du Département, d'un montant de 1 € après consultation de France Domaine ;➔ Approbation de l'échange avec soulte, au profit du Département, d'un montant de 828,36 € ;➔ Approbation des acquisitions de terrains d'un montant de 966,10 € ;➔ Dispense du Département de la formalité de purge des hypothèques, en ce qui concerne les ventes dont le montant est inférieur à 7 700 € ;➔ Autorisation donnée au Président pour :<ul style="list-style-type: none">- signer les actes authentiques d'acquisition et d'aliénation des propriétés visées dans ces documents,- payer les frais d'acte,- payer les indemnités après accomplissement des procédures,- procéder de la même manière, c'est-à-dire à signer les actes, dispenser le Département de la formalité de purge des hypothèques, payer les indemnités après accomplissement des procédures et ce, pour le cas où, malgré l'enquête parcellaire et la promesse de vente, l'identité des propriétaires figurant dans l'acte de vente serait différente de celle figurant aux tableaux susvisés, ou l'emprise inférieure à celle inscrite, sous réserve que les éléments unitaires constitutifs de l'indemnité restent inchangés.
N° 3.40	Conventions avec des communes – Convention avec l'agglomération du Choletais – Convention avec la communauté urbaine Angers Loire Métropole et la Commune d'Angers : éclairage public sur la RD 323
	<p><u>au titre des travaux sur routes départementales, conventions avec les communes</u></p> <p style="padding-left: 40px;">Travaux sous maîtrise d'ouvrage communale</p> <ul style="list-style-type: none">➔ Approbation, au titre des travaux sur routes départementales, des termes des conventions :<ul style="list-style-type: none"><u>avec incidence financière</u> :- Commune du Lys-Haut-Layon, pour un montant de 29 905 €,- Commune d'Angrie, pour un montant de 57 325 €,

	<ul style="list-style-type: none"> - Commune de Gennes-Val-de-Loire, pour un montant de 49 428 €, - Commune du Val d'Erdre Auxence – Commune déléguée de Villemoisan, pour un montant de 5 962 €, - Commune de Baugé-en-Anjou – Commune déléguée du Guédéniau, pour un montant de 3 575 €, <p style="margin-left: 40px;">Travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale <u>avec incidence financière</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agglomération du Choletais, pour un montant de 70 454 €, <p style="margin-left: 40px;">Travaux sous maîtrise d'ouvrage communale <u>sans incidence financière</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commune de La Breille-les-Pins, - Commune de Bouchemaine, - Commune de Châteauneuf-sur-Sarthe, - Commune de Nuillé, - Commune du Val d'Erdre Auxence – Agglomération de la Cornuaille, - Commune du Val d'Erdre Auxence – Commune déléguée du Louroux-Béconnais ; <p>➤ Autorisation donnée au Président pour les signer ;</p> <p><u>au titre de la convention avec la Communauté urbaine Angers Loire Métropole et la commune d'Angers</u></p> <p>➤ Approbation de la convention entre la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et le Département ;</p> <p>➤ Autorisation donnée au Président pour la signer.</p>
--	---

N° 3.41	<p>Dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Collèges . Routes 																
	<p>➤ Autorisation donnée au Président pour solliciter auprès de l'État, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), une subvention au taux maximum sur la liste des projets ci-dessous avec les plans de financement prévisionnels suivants :</p> <p><u>Compétence 2.1 - Collèges :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Paul Éluard à Gennes : travaux d'extension et de restructuration de la demi-pension (1,8 M€) <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses HT</th> <th colspan="2">Recettes HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>1 800 000 €</td> <td>Subvention DSID</td> <td>1 440 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>360 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL Dépenses</td> <td>1 800 000 €</td> <td>TOTAL Recettes</td> <td>1 800 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses HT		Recettes HT		Travaux	1 800 000 €	Subvention DSID	1 440 000 €			Autofinancement	360 000 €	TOTAL Dépenses	1 800 000 €	TOTAL Recettes	1 800 000 €
Dépenses HT		Recettes HT															
Travaux	1 800 000 €	Subvention DSID	1 440 000 €														
		Autofinancement	360 000 €														
TOTAL Dépenses	1 800 000 €	TOTAL Recettes	1 800 000 €														

. Jean Renoir à Angers : réfection et aménagement de la cour du collège (80 000 €)

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	80 000 €	Subvention DSID	40 000 €
		Autofinancement	40 000 €
TOTAL Dépenses	80 000 €	TOTAL Recettes	80 000 €

. Anjou-Bretagne à Saint-Florent-le-Vieil : réfection de la ventilation de la cuisine (181 000 €)

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	181 000 €	Subvention DSID	90 500 €
		Autofinancement	90 500 €
TOTAL Dépenses	181 000 €	TOTAL Recettes	181 000 €

. Châteaucoirn à Baugé-en-Anjou : changement du SSI (75 000 €)

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	75 000 €	Subvention DSID	37 500 €
		Autofinancement	37 500 €
TOTAL Dépenses	75 000 €	TOTAL Recettes	75 000 €

. Jean Racine à Saint-Georges-sur-Loire : extension des sanitaires et fermeture du préau (287 000 €)

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	287 000 €	Subvention DSID	143 500 €
		Autofinancement	143 500 €
TOTAL Dépenses	287 000 €	TOTAL Recettes	287 000 €

. Jean Rostand à Trélazé : réhabilitation du secteur plonge (160 000 €)

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	160 000 €	Subvention DSID	80 000 €
		Autofinancement	80 000 €
TOTAL Dépenses	160 000 €	TOTAL Recettes	160 000 €

. La Venaiserie à Saint-Barthélemy-d'Anjou : restructuration du hall demi-pension (90 000 €)

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	90 000 €	Subvention DSID	45 000 €
		Autofinancement	45 000 €
TOTAL Dépenses	90 000 €	TOTAL Recettes	90 000 €

. La Venaiserie à Saint-Barthélemy-d'Anjou : changement du SSI (60 000 €)

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	60 000 €	Subvention DSID	30 000 €
		Autofinancement	30 000 €
TOTAL Dépenses	60 000 €	TOTAL Recettes	60 000 €

. Montaigne à Angers : création d'une salle de SVT (80 000 €)

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	80 000 €	Subvention DSID	40 000 €
		Autofinancement	40 000 €
TOTAL Dépenses	80 000 €	TOTAL Recettes	80 000 €

. République à Cholet : mise en place d'une extraction dans la plonge (80 000 €)

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	80 000 €	Subvention DSID	40 000 €
		Autofinancement	40 000 €
TOTAL Dépenses	80 000 €	TOTAL Recettes	80 000 €

. Lucien Millet à Doué-la-Fontaine : toiture zinc du bâtiment B (130 000 €)

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	130 000 €	Subvention DSID	65 000 €
		Autofinancement	65 000 €
TOTAL Dépenses	130 000 €	TOTAL Recettes	130 000 €

Compétence 3.1 – Réseau routier :

. RD 116 – sécurisation Le Plessis-Grammoire – Sarrigné (185 000 €)

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	185 000 €	Subvention DSID	92 500 €
		Autofinancement	92 500 €
TOTAL Dépenses	185 000 €	TOTAL Recettes	185 000 €

. RD 756 – sécurisation entre La Salle-de-Vihiers et Melay – Réalisation de poutres de rives (40 000 €)

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	40 000 €	Subvention DSID	20 000 €
		Autofinancement	20 000 €
TOTAL Dépenses	40 000 €	TOTAL Recettes	40 000 €

. RD 85 – Le pont de Malheur à Varenne-sur-Loire (26 000 €)

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	26 000 €	Subvention DSID	13 000 €
		Autofinancement	13 000 €
TOTAL Dépenses	26 000 €	TOTAL Recettes	26 000 €

. Giratoire des cinq routes à Beaucouzé (340 000 €)

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	340 000 €	Subvention DSID	92 000 €
		Subventions communes - EPCI	180 000 €
		Autofinancement	68 000 €
TOTAL Dépenses	340 000 €	TOTAL Recettes	340 000 €

➤ Autorisation donnée au Président pour signer tous les documents relatifs à cette démarche.

**COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE
ET DE LA CITOYENNETÉ**

Vice-Présidente : Mme Régine BRICHET

COLLÈGES

Rapporteur : Mme Régine BRICHET – Vice-Présidente

N° 4.42	Fonds commun des services d'hébergement (FCSH) Personnalités qualifiées siégeant au Conseil d'administration des collèges publics Logements de fonction
	<p>➤ Attribution d'une aide d'un montant de 1 614 € au profit du collège Mendès-France à Saumur, pour la réparation d'une auto-laveuse, au titre du Fonds commun des services d'hébergement (FCSH), étant précisé que l'aide attribuée au collège sera versée sur production de la facture non encore acquittée par cet établissement ;</p> <p>➤ Désignation, comme personne qualifiée :</p> <ul style="list-style-type: none">. Mme Martine Normand, secrétaire administrative à la DSDEN 49, au conseil d'administration du collège François Rabelais à Angers,. M. Matthieu Mazure, Directeur de SOS Villages d'enfants au Lion d'Angers, au conseil d'administration du collège Val d'Oudon au Lion d'Angers,. Mme Jacqueline Delaunay, remplaçante de Mme Dubois-Besson, Conseillère départementale, et première adjointe à la mairie de Trémentines, au conseil d'administration du collège Vallée du Lys à Vihiers,. Mme Gazeau Élodie, infirmière libérale à Martigné-Briand et coordinatrice des Pôles et Maisons de Santé, au conseil d'administration du collège Les Fontaines à Thouarcé,. Mme Olivier Amélie, adjointe aux sports à la Mairie de Chemillé-en-Anjou, au conseil d'administration du collège Pierre et Marie Curie à Chemillé.. Mme Galbrun Florence, coordinatrice des temps périscolaires à Sèvremoine, au conseil d'administration du collège Le Pont de Moine à Montfaucon ; <p>➤ Conclusion d'une convention d'occupation de logement à titre précaire avec la personne intéressée ci-dessous et autorise le Président à la signer :</p> <p><u>Collège Vallée du Lys – Vihiers</u></p> <p>Mme Martine C., secrétaire du collège en retraite : T4 de 81 m², pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 août 2019, moyennant une redevance annuelle, charges non comprises, de 4 260 €, payable au prorata du temps d'occupation ;</p> <p>étant précisé que l'occupation ne confère aucun des droits et avantages reconnus aux locataires d'immeubles à usage d'habitation ; qu'en cas de renouvellement, la demande devra être transmise par le collège trois mois avant l'échéance (sauf situations exceptionnelles : mutations tardives, problèmes familiaux, etc.) au Département de Maine-et-Loire ; que les redevances seront perçues par le collège, dont 25 % vont au bénéfice du Département ; et qu'enfin, la taxe d'habitation ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères sera à la charge de l'occupant.</p>

ÉDUCATION ET JEUNESSE

Rapporteur : Mme Régine BRICHET – Vice-Présidente

N° 4.43	Aide forfaitaire 2019 en faveur des accueils de loisirs et de vacances
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Répartition, sur la base des critères, des subventions, au titre de l'année 2019, en faveur des centres de loisirs, pour un montant de 186 750 €. Les sommes sont à prélever sur le compte 65-33-6574 pour les associations et sur le compte 65-33-65734 pour les organismes publics.

N° 4.44	<p>Équipements sportifs mis à la disposition des collèges publics et privés Soutien à l'enseignement agricole : lycées agricoles privés Soutien aux associations éducatives et socio-éducatives : SAPAD (PEP Atlantique-Anjou) Actions éducatives et citoyennes : 1, 2, 3</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Attribution d'une somme de 52 787,17 € pour les frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des collèges publics et privés ; ➤ Octroi, aux lycées agricoles privés Les Buissonnets à Angers et Robert d'Arbrissel à Chemillé-en-Anjou – Commune déléguée de Chemillé, des subventions de fonctionnement respectives de 19 482 € et de 14 818 € ; ➤ Attribution d'une subvention de fonctionnement de 6 000 € à l'association PEP Atlantique Anjou, au profit du Service d'aide pédagogique à domicile, pour l'année 2019, étant précisé que cette somme est à prélever sur l'enveloppe de la commission de l'Éducation, de la culture et de la citoyenneté (compte 65-20-6574) ; ➤ Approbation de la convention tripartite et autorisation donnée au Président pour la signer, étant entendu que celle-ci sera conclue au titre des années 2019 à 2021, entraînant l'octroi d'une subvention annuelle de 6 000 €, sous réserve du vote préalable des crédits par le Conseil départemental pour les années 2020 et 2021 ; ➤ Attribution de subventions aux collèges lauréats, ces sommes (prélevées sur le compte 65-20-6574) devant être affectées par les établissements au développement des projets conduits par les élèves.

CULTURE ET PATRIMOINE

Rapporteur : Mme Frédérique DROUET D'AUBIGNY

N° 4.45	Collégiale Saint-Martin : . festival Ici dances ! . mise en place de séances de yoga Conservation départementale du patrimoine : . objets mobiliers protégés – attribution de subvention : commune de Rives-du-Loir-en Anjou
	<p>I – <u>COLLEGALE SAINT-MARTIN</u></p> <p><u>Festival Ici dances ! (du 29 janvier au 2 février 2020)</u></p> <p>➤ Approbation du tarif de 10 € pour le spectacle "Circuit" de la compagnie David Rolland, ainsi que le tarif de 30 € du pass multi-sites pour trois spectacles achetés pendant le Festival Ici dances !, en partenariat avec le CNDC Angers, le THV Saint-Barthélemy-d'Anjou et le Département de Maine-et-Loire ;</p> <p><u>Mise en place de séances de yoga</u></p> <p>➤ Approbation des conditions tarifaires de la mise en place de deux séances de yoga à la collégiale, chaque premier dimanche matin de juin, juillet et août :</p> <ul style="list-style-type: none">- tarif famille : 9 € pour un adulte et un enfant,- tarif tout public : 5 € par personne ; <p>II – <u>CONTRIBUER À LA SAUVEGARDE, À LA RESTAURATION ET À LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES COLLECTIONS</u></p> <p><u>Restaurer le patrimoine protégé</u></p> <p>Objets mobiliers protégés : attribution d'une subvention</p> <p>➤ Attribution d'une subvention de 350 €, correspondant à 25 % d'une dépense maximale estimée à 1 400 € HT à la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou (compte 204-312-204141), pour la restauration de la statue Saint-Julien de la chapelle Saint-Julien de la Roche-Foulques de la commune déléguée de Soucelles ;</p> <p>➤ Approbation des termes de la convention et autorisation donnée au Président pour la signer avec la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou.</p>

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Vice-Présidente : Mme Marie-Josèphe HAMARD

ESPACES NATURELS SENSIBLES ET BIODIVERSITÉ

Rapporteur : Mme Marie-Josèphe HAMARD - Vice-Présidente

N° 5.46	Espaces naturels sensibles Mise en place d'un périmètre de préemption ENS sur le territoire de la commune de Mûrs-Érigné et délégation du droit de préemption départemental au profit de la commune de Mûrs-Érigné
	au titre de la protection des Espaces naturels sensibles, dans le cadre du plan départemental des ENS, approuvé le 6 février 2017 : <ul style="list-style-type: none">➤ Approbation de la mise en place d'un périmètre de préemption, conformément aux articles L.113-14 et L.215.1 et suivants du Code de l'urbanisme, au titre des Espaces naturels sensibles, sur le territoire de la commune de Mûrs-Érigné ;➤ Approbation, pour ce périmètre, de la délégation du droit de préemption départemental au profit de la commune de Mûrs-Érigné, sous réserve que soit transmis, une fois par an, au Conseil départemental, un état des parcelles acquises au titre du présent droit de préemption.

N° 5.47	Travaux et aides aux communes/associations : Commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire – île aux chevaux
	au titre de la protection des espaces naturels sensibles, dans le cadre du plan départemental des espaces naturels sensibles 2017-2021, approuvé le 6 février 2017 et des règlements s'y rapportant : <ul style="list-style-type: none">➤ Attribution d'une subvention de 2 640 € à la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire (compte 204-738-204142) pour l'acquisition et l'échange de parcelles sur l'île aux Chevaux ;➤ Approbation de la convention à intervenir avec cette collectivité et autorisation donnée au Président pour la signer.

AGRICULTURE

Rapporteur : M. Jean-Paul BOISNEAU

N° 5.48	Fédérer les filières agricoles : demandes de subventions
	<p>➤ Attribution, au titre des filières agricoles - fonctionnement, des subventions suivantes (compte 65-928-6574) :</p> <ul style="list-style-type: none">. 600 € au Syndicat d'éleveurs de la race bovine parthenaise, pour la présentation de trois animaux au salon de l'agriculture de Paris en 2018,. 300 € au Syndicat d'éleveurs de la race bovine montbéliarde, au titre du fonctionnement 2019.

EAU ET RIVIÈRES

Rapporteur : M. Jean-Paul BOISNEAU

N° 5.49	Garantir la qualité de l'eau – Assainissement des communes rurales
	<p>➤ Prorogation, au titre de la garantie de la qualité de l'eau, dans le cadre de l'assainissement des communes rurales, du délai pour terminer les études d'assainissement, soit jusqu'au 18 avril 2020, de l'Agglomération du Choletais concernant la subvention accordée le 18 avril 2016 (délibération n° 2016.CP04-III-010).</p>

COMMISSION DES RESSOURCES ET DU PERSONNEL

Vice-Présidente : Mme Florence DABIN

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Mme Florence DABIN – Vice-Présidente

N° 6.50	Convention de mise à disposition
	➤ Approbation de la convention de mise à disposition de M. Sourice à passer avec la société publique locale Alter Public et autorisation donnée au Président pour la signer.

N° 6.51	Organisation d'un concours d'adjoint technique principal 2^e classe des établissements d'enseignement
	➤ Ouverture de 15 postes, pour le Département de Maine-et-Loire, au concours d'adjoint technique principal 2 ^e classe des établissements d'enseignement, organisé par le Centre de gestion de Loire-Atlantique ; ➤ Autorisation donnée au Président pour signer la convention correspondante. Un crédit de 15 000 € est disponible sur l'imputation budgétaire 65-0201-6568 pour financer le coût de ce conventionnement.

GESTION IMMOBILIÈRE

Rapporteur : Mme Florence DABIN – Vice-Présidente

N° 6.52	Gestion dynamique du patrimoine immobilier
	<u>Vente de l'ancien centre d'exploitation des routes de Chalonnes-sur-Loire</u> ➤ Décision, au vu de l'avis du service du Domaine n° 2018 49063V0122, de la vente de l'ancien centre d'exploitation des routes de Chalonnes-sur-Loire, parcelle cadastrée 49063AE0256, à la Commune de Chalonnes-sur-Loire ; ➤ Fixation du prix net vendeur à 130 000 €, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur ; ➤ Autorisation donnée au Président pour signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de l'acte de vente correspondant, sachant que le transfert de propriété interviendra à la date de signature de l'acte.

N° 6.53	Mise en vente de mobilier sur le site Agora store
	<ul style="list-style-type: none">✚ Autorisation donnée pour la réforme du mobilier et sa sortie de l'inventaire ;✚ Autorisation donnée pour la mise en vente de ce mobilier.

SYSTÈMES D'INFORMATION

Rapporteur : Mme Florence DABIN – Vice-Présidente

N° 6.54	Adhésion à l'association CUSMA (Club des utilisateurs des progiciels Berger Levrault
	<ul style="list-style-type: none">✚ Autorisation donnée au Président pour :<ul style="list-style-type: none">➢ signer le bulletin d'adhésion du Département de Maine-et-Loire à l'association CUSMA ;➢ verser la cotisation annuelle de 1 200 € (imputation 011-020-6281).

COMMUNICATION

Rapporteur : Mme Florence DABIN – Vice-Présidente

N° 6.55	Convention Terra Botanica 2019
	<ul style="list-style-type: none">✚ Approbation de la convention 2019 à conclure entre le Département et le GIP Terra Botanica, portant sur la promotion du parc Terra Botanica, et autorisation donnée au Président pour la signer.

COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ÉVALUATION

Vice-Président : M. Philippe CHALOPIN

FINANCES, INFORMATION ET CONSEIL

Rapporteur : M. Philippe CHALOPIN – Vice-Président

N° 7.56	Garantie du Département pour des prêts contractés par l'O.P.H. Maine et Loire Habitat pour financer la réhabilitation et la construction de plusieurs logements sur le territoire de communes du Département O.P.H. Maine et Loire Habitat/Caisse des dépôts et consignations.
	<ul style="list-style-type: none">➤ Accord de la garantie du Département, à hauteur de 100 %, à l'O.P.H Maine et Loire Habitat pour le remboursement du prêt n° 94 273, d'un montant de 1 644 342 €, souscrit par l'O.P.H Maine et Loire Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'opération ANGERS NAZARETH, Logement accompagné et Hébergement d'urgence, construction de 36 logements et 36 places/lits, situés 18 rue de Nazareth à Angers, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt constitué de deux lignes de prêt, signé entre les parties.➤ Accord de la garantie du Département, à hauteur de 100 %, à l'O.P.H Maine et Loire Habitat pour le remboursement du prêt n° 94 260, d'un montant de 275 000 €, souscrit par l'O.P.H Maine et Loire Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la réhabilitation de 12 logements, situés rue Bretonneau et route de Vernoil à Vernantes, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt constitué de deux lignes de prêt, signé entre les parties.
N° 7.57	Garantie du Département pour un prêt contracté par la société Immobilière Podeliha pour le financement de l'acquisition/amélioration de trois logements situés sur la commune de Saint-Georges-sur-Loire Immobilière Podeliha/Caisse des dépôts et consignations
	<p><u>Opération située sur la commune de Saint-Georges-sur-Loire - "Rue du Vieux Bourg"</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Accord de la garantie du Département, à hauteur de 30 %, à Immobilière Podeliha, pour le remboursement du prêt n° 94 548, d'un montant total de 195 000 €, scindé en quatre lignes de prêt et souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, afin de financer l'acquisition-amélioration de trois logements, situés aux 4 et 6 rue du Vieux Bourg, sur la commune de Saint-Georges-sur-Loire, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt signé par entre les parties.

N° 7.58	<p>Garantie du Département pour des prêts contractés par la société Immobilière Podeliha pour le financement de la réhabilitation de dix logements situés sur la commune de Seiches-sur-le-Loir et de six logements situés sur la commune de Saint-Germain-des-Près Immobilière Podeliha/Caisse des dépôts et consignations</p>
	<p><u>Opération située sur la commune de Seiches-sur-le-Loir - "Domaine de Matheflon"</u></p> <p>➤ Accord de la garantie du Département, à hauteur de 15 %, à Immobilière Podeliha, pour le remboursement du prêt n° 90 845, d'un montant total de 91 000 €, en une seule ligne de prêt et souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, afin de financer la réhabilitation de dix logements situés route de Matheflon et rue des Grands Champs sur la commune de Seiches-sur-le-Loir, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt signé entre les parties.</p> <p><u>Opération située sur la commune de Saint-Germain-des-Près - "Domaine du Pontron"</u></p> <p>➤ Accord de la garantie du Département, à hauteur de 15 %, à Immobilière Podeliha, pour le remboursement du prêt n° 93 482, d'un montant total de 52 000 €, en une seule ligne de prêt et souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, afin de financer la réhabilitation de six logements, situés rue de Pontron sur la commune de Saint-Germain-des-Près, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt signé entre les parties.</p>

N° 7.59	<p>Garantie du Département pour un emprunt de l'association ALADIN destiné à financer l'acquisition d'un immeuble à Beaupréau-en-Mauges dans le cadre de la création d'un nouvel établissement pour enfants Association Aladin/Caisse régionale du Crédit mutuel d'Anjou</p>
	<p>➤ Accord de la garantie du Département, à hauteur de 50 %, à l'association ALADIN, pour un prêt d'un montant de 505 000 €, contracté auprès de la Caisse régionale du Crédit Mutuel d'Anjou, afin de financer l'acquisition de l'immeuble, situé au 9 rue de la Sablière à Beaupréau-en-Mauges ;</p> <p>➤ Autorisation donnée au Président pour signer le contrat de prêt ainsi que la convention avec l'établissement, même si le montant ou le taux de l'emprunt contracté sont inférieurs au montant ou au taux, qui constituent des maximums. La différence entre le montant de l'emprunt mentionné dans cette décision et le montant de l'emprunt contracté sera automatiquement annulée dans la comptabilité des garanties d'emprunt, tenue en l'application de l'article L. 3231-4 du Code général des collectivités territoriales.</p>

ASSEMBLÉE

Rapporteur : M. Philippe CHALOPIN - Vice-Président

N° 7.60	Subventions exceptionnelles
	<p>➔ Attribution, à titre exceptionnel, des subventions suivantes, étant précisé que les crédits sont prélevés sur ceux affectés aux subventions pour l'organisation de congrès et manifestations exceptionnelles (compte 65-023-6574) :</p> <ul style="list-style-type: none">• 2 000 € au comité permanent des fêtes de Saumur, pour l'organisation du Festival international de musiques militaires ;• 5 000 € à l'association CAVA 49, pour le fonctionnement de l'association ;• 300 € à l'association du don du sang d'Andard, pour l'organisation du congrès régional des associations du don du sang, qui s'est tenu le 27 avril 2019 ;• 800 € à Marion Bachelet et Catherine Antier, responsables de Maisons départementales des solidarités (MDS) pour leur participation au projet "La Sénégazelle", sachant que cette somme sera versée à l'association en cours de création ;• 500 € à la Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire, pour les 40 ans de l'institut de bijouterie "Noces d'émeraudes" ;• 400 € à l'Association Jeune France de Cholet, pour son déplacement au championnat de France de basket adapté, qui se tiendra du 7 au 10 juin 2019, à Brive-la-Gaillarde ;• 5 000 € à la Société des courses d'Angers-Écouflant pour le parrainage de deux courses ; <p>➔ Approbation de la convention relative au partenariat avec la Société des Courses d'Angers-Écouflant, définissant les modalités d'attribution de la subvention, et autorisation donnée au Président pour la signer.</p>



Conseil départemental de Maine-et-Loire
Direction de l'Assemblée et de l'administration générale
CS 94104 – 49941 Angers Cedex 9
Tél. : 02.41.81.43.51
Site internet : www.maine-et-loire.fr
Conception : Conseil départemental de Maine-et-Loire